

Compte-rendu du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2017

Le 14 mars 2016, une convocation a été adressée aux membres du syndicat mixte afin de réunir le comité syndical le 21 mars 2016 à 10h00 à Mende. L'absence de quorum ayant été constatée, le Syndicat Mixte d'Études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon a réuni de plein droit son comité le 30 mars 2017 à 10h00, au Département de la Lozère, salle François Brager, sous la présidence de M. Laurent SUAU, son Président.

Étaient présents :

- 1. M. Laurent SUAU Département de la Lozère
- 2. M. Bruno DURAND Département de la Lozère
- 3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire

Pouvoirs:

- 1. Mme Sophie PANTEL Département de la Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
- Monsieur Jean-Pierre DELPONT Région Auvergne Rhône-Alpes ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU

Étaient absents excusés :

- 1. Mme Aurélie MAILLOLS Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
- 2. Monsieur Hervé SAULIGNAC Département de l'Ardèche
- 3. Madame Berdanette ROCHE Département de l'Ardèche
- 4. Mme Alexandra Ribeiro-Custodio Département de la Loire
- 5. M. Christophe GUILLOTEAU Département du Rhône
- 6. M. Michel FRANQUES Département du Tarn
- 7. Mme Magali BRUN Département de l'Aveyron
- 8. M. Joseph FERRARA Département de la Loire
- 9. M. Georges MERIC Département de la Haute-Garonne
- 10. M. Daniel Dugléry Région Auvergne Rhône-Alpes
- 11. M. Michel GANTON Rodez Agglomération
- 12. M. Jean-Luc DA PASSANO Métropole de Lyon
- 13. M. Yannick LUCOT Région Auvergne Rhône-Alpes
- 14. M. Jean-Michel LATTES Toulouse Métropole
- 15. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL Commune d'Albi
- 16. M. Jean-Michel BOUAT (Suppléant) Commune d'Albi
- 17. M. Jean-Luc DA PASSANO Métropole de Lyon
- 18. M. Georges ZIEGLER Département de la Haute-Loire

Assistaient également à la réunion :

- 1. M. Jean VILLEMAGNE Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
- 2. M. Jean-Philippe PEYRE Payeur Départemental de la Lozère
- 3. M. Frédéric BOUET Directeur Général Adjoint des Infrastructures Départementales
- 4. M. Ludovic JAFFUEL Département de la Lozère

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- 1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion
- 2. Vote du Compte administratif 2016 et du Compte de gestion
- 3. Débat sur les orientations budgétaires
- 4. Vote sur les participations des collectivités 2017
- 5. Vote du budget primitif 2017
- 6. Vote sur les indemnités du comptable
- 7. Orientations du Syndicat mixte : impact de la Loi NOTRe
- 8. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 avril 2016

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2016.

2. Vote du Compte administratif 2016 et du Compte de gestion

Conformément à l'article L. 1612-12, du code général des collectivités territoriales, M. Bruno DURAND soumet au Comité Syndical le compte des recettes et des dépenses du syndicat mixte de l'exercice 2016, ainsi que le compte de gestion établi par Monsieur PEYRE, Payeur Départemental, en sa qualité de comptable du Syndicat.

Le compte administratif du Syndicat de 2016 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées en 2016	0,00 €	126,00 €
Dépenses mandatées en 2016	52 377,43 €	0,00€
Résultat de l'exercice 2016	-52 377,43 €	126,00 €
Résultat de l'exercice 2015	470 155,14 €	3 640,00 €
Résultats cumulés de l'exercice	417 777,71 €	3 766,00 €

Les résultats, détaillés par nature de dépenses, figurant au compte administratif annexé au rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, Monsieur Laurent SUAU ne prenant pas part au débat ni au vote, le Comité Syndical adopte à l'unanimité :

- d'une part le compte administratif de l'exercice 2016 du syndicat mixte,
- d'autre part le compte de gestion 2016 de Monsieur le Payeur Départemental.

3. Débat sur les orientations budgétaires

Monsieur Laurent SUAU présente le rapport sur les orientations budgétaires évoquant les points suivants :

En 2016, l'action notable a été la réalisation de l'étude d'impact économique de la mise à 2-x 2 voies de la RN 88 (des tables rondes sur l'ensemble de l'axe ont été organisées par EGIS Mobilité, ainsi que des comités techniques et comités de pilotage, deux rapports ont rédigés en phase 1 et phase 2).

Le rendu de cette étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 vous sera présenté lors d'une prochaine réunion.

En outre, la Loi NOTRe, adoptée le 5 août 2015, a induit une instabilité du Syndicat, dont le statut est maintenant incompatible avec son financement par les Départements. La loi, en effet, réserve aux Régions la compétence de financement des activités économiques. La vocation du Syndicat étant le développement économique de l'axe Lyon-Toulouse par la RN 88, il ne peut plus percevoir les cotisations des Départements. Ces collectivités sont donc amenées à se retirer du Syndicat les unes après les autres.

Pour l'année 2017, il est nécessaire d'inscrire les crédits permettant le paiement du solde de l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 entamée avec le bureau d'études EGIS, ainsi que de reconduire les grands postes traditionnels de notre budget, comme en 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

 de prendre acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2017;

4. Vote sur les participations des collectivités 2017

Monsieur Laurent SUAU présente le rapport « Participation 2017 » évoquant les points suivants :

Suite aux orientations budgétaires et en raison de l'excédent dégagé encore en 2016, il est proposé de ne pas demander de participation à l'ensemble des collectivités membres pour l'année 2017.

Pour mémoire, en 2011 et 2012, la participation a été diminuée de moitié et depuis 2013, aucune participation n'a été demandée aux collectivités et établissements membres du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de ne pas demander de participation aux collectivités membres, à titre exceptionnel, pour l'année 2017.

5. Vote du budget primitif 2017

Monsieur Laurent SUAU présente le rapport « Budget Primitif 2017 » évoquant les points suivants :

L'exécution du budget 2017 a diminué l'excédent d'exploitation cumulé de 470 155,14 € à 417 777,71 €.

Suite au débat d'orientation budgétaire, et à l'excédent dégagé encore en 2016, il a été décidé de ne pas demander de participation cette année aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

Les principaux postes de dépenses seront comme les années précédentes, les prestations intellectuelles de communication avec l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 et d'assistance à la stratégie du syndicat.

Il est donc proposé d'arrêter le budget primitif 2017 comme suit :

Investissement	Fonctionnement
3 892,00 €	417 777,71 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de voter, au niveau du chapitre, le budget 2017, joint en annexe.

6. Vote sur les indemnités du comptable

Monsieur Laurent SUAU présente le rapport intitulé « Indemnités du comptable public » qui suit :

L'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de payeur des Départements, des Régions et de leurs établissements publics.

Les taux de base servant de base de calcul de cette indemnité sont ceux de l'article 4, 3ème alinéa de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990.

En 2016, Monsieur PEYRE a rempli les fonctions de comptable public du syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon, du 1er janvier au 31 décembre 2016 mais n'a pas souhaité percevoir d'indemnité. Pour 2017, il ne souhaite pas non plus en percevoir.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- Le Comité Syndical prend acte du souhait de Monsieur Jean Philippe PEYRE , Comptable public, de ne pas percevoir d'indemnité au titre de l'année 2017.
- Le Comité syndical décide de ne pas verser d'indemnité à Monsieur Jean Philippe PEYRE , Comptable public.

7. Orientations du Syndicat mixte : impact de la Loi NOTRe

Monsieur Laurent SUAU présente le rapport intitulé « Orientations et avenir du Syndicat Mixte » évoquant les points suivants :

La Loi NOTRe, adoptée le 5 août 2015, a induit une instabilité du Syndicat, dont le statut est maintenant incompatible avec son financement par les Départements. La loi, en effet, réserve aux Régions et aux Communautés de Communes la compétence du financement des activités économiques.

La vocation du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon étant le développement économique de l'axe Lyon-Toulouse par la RN 88, les Départements ne peuvent plus

en être membres. Ces collectivités sont donc amenées à se retirer du Syndicat les unes après les autres.

Les Communautés de Communes ayant la compétence économique, il serait envisageable que l'ensemble de ces dernières traversées par la RN 88 intègrent le Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon, afin de palier à l'absence des Départements au sein de ce dernier et conserver une représentation territoriale de proximité.

Par ailleurs, le Département de la Lozère ayant assuré la gestion comptable et administrative du Syndicat depuis 2008, il conviendra de désigner une nouvelle Collectivité pour assumer ce rôle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de prendre acte de l'obligation de retrait des Départements du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.
- souhaite que les Communautés de Communes traversées par la RN 88 intègrent le Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.

La séance est levée à 11h00

Le Président, Laurent SUAU